Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260930-DCM2026300910-DE

commune de BOHARS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MADEC, Maire.

DCM2026/30.09.10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Procurations : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/09/2026

Etaient présents : Jean-Luc MADEC, Jean-Yves L'HOSTIS, Morgane BALCON, Arnaud BAUDOUIN, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Christine FRANCES, Caroline MORVAN, Sylvia CHAFFARA, Elisabeth LE GOFF, Caroline LEMAIRE, Jean-Marc MEVEL, Yvonne MADEC, Armel GOURVIL, Myrtil CARBILLET, Jean-Philippe AUDIC, Yann LE GALL, Anna EDELMAYER, Alexandre LAVIE, David MORVAN, Jean-Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Claire BELMON, Maurice JOLY

Absents excusés et représentés : Auriane ISIDORO (procuration donnée à Jean-Philippe AUDIC), Mathias BOLLAERT (procuration donnée à Maurice JOLY), Stéphanie CORRE (procuration donnée à Arnaud BAUDOUIN)

A été élue secrétaire de séance : Arnaud BAUDOUIN

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE BREST METROPOLE - DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA SUBVENTION ANNUELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le courrier du COS reçu le 3 juillet dernier souhaitant attirer l'attention de la nouvelle équipe municipale sur la question de l'évolution de la subvention annuelle allouée à l'association.
Le Cos est un acteur reconnu du lien social et du bien-être des agents territoriaux et de leurs familles, le comité des œuvres sociales (COS) œuvre au quotidien afin de garantir un accès équitable et simplifié aux prestations sociales proposées à l'ensemble de ses adhérents (40 agents inscrits pour notre commune)
Dans un contexte d'évolution des usages numériques et afin de répondre aux enjeux croissants d'accessibilité, de confidentialité et de fluidité des démarches, le COS souhaite engager une modernisation de ses outils de communication et de gestion des prestations et sollicite l'ensemble des communes membres à une aide complémentaire en fonctionnement et en investissement.
Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche d'amélioration du service rendu aux adhérents, de modernisation de l'action sociale et d'optimisation des processus internes du COS.
Le projet est soutenu par Brest Métropole.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260930-DCM2026300910-DE

La subvention annuelle de fonctionnement votée par Bohars s'élève à 4400€ pour l'année 2026. La cote part exceptionnelle en investissement sollicitée pour ce un projet de 38 210€ s'élève à 288€ pour notre commune
Sachant qu'en 2027, la subvention annuelle de fonctionnement sollicitée sera de 4800€ soit une augmentation de 400€ vis-à-vis de n-1.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à revoir l'octroi de cette subvention ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Avis de la commission Finances – Personnel – Administration Générale – Intercommunalité : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapporteur : Anna EDELMAYER

La secrétaire de séance

Fait en mairie le 30 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le maire,

Jean Luc MADEC

MAIRIE DE BOHARS
29820 (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.